

**Mairie Annexe
de Baliste Razimbaud**
Rue d'Aoste
11100 NARBONNE
☎ 04.68.32.58.63
Lundi au Vendredi
9h à 12h - 13h à 17h
Fermeture du service
Titres d'identité
11h30 et 16h30

Hôtel de ville
Espace Formalités
Place Hôtel de Ville
11100 NARBONNE
☎ 04.68.90.30.30
Lundi au vendredi
8h à 17h
Fermeture du service
Titres d'identité 16h30

Mairie de St Jean St Pierre
Maison des Services
Avenue de la Naïade
11100 NARBONNE
☎ 04.68.90.31.31
Lundi au Vendredi
8h à 17h
Fermeture du service
Titres d'identité 16h30



ATTENTION LE TEMPS DE TRAITEMENT D'UN DOSSIER EST DE 20 MIN



LE MERCREDI SUR RENDEZ-VOUS POUR LES DEPOTS DE DOSSIER

DEMANDE DE TITRE D'IDENTITE FRANÇAIS

Durée de Validité :

Carte d'identité : Adulte : 15 ans – Mineur : 10 ans

Passeport : Adulte : 10 ans – Mineur : 5 ans

Présence du demandeur obligatoire au moment du dépôt de dossier quel que soit son âge

Prise d'empreintes à partir de 12 ans au dépôt et au retrait du titre d'identité


Le mineur doit être accompagné d'un représentant légal.

Tous les justificatifs doivent être présentés

En original et en photocopie

- Pré-demande en ligne** sur le site internet « service-public.fr »
Ou
Le formulaire Cerfa à retirer en mairie ou mairies annexes, et compléter la 1^{ère} page uniquement, en majuscule, à l'encre noire, le cas échéant avec les accents et les tirets
- 1 photographie d'identité conforme** (35x45 mm, tête nue, sans expression, bouche fermée, recommandé sans lunettes) de moins de 6 mois, non découpée, sans défaut ni pliure. (photographe ou Photomaton)
- 1 justificatif de domicile** datant de moins d'un an au nom du demandeur (par exemple : avis d'imposition, facture d'électricité, d'eau, de téléphone, attestation d'assurance habitation) + **photocopie**
Ou
1 justificatif de domicile au nom de l'hébergeant avec **originale et copie** de sa carte d'identité et l'attestation d'hébergement complétée
- Carte nationale d'identité + photocopie** recto verso / **passport + photocopie** (page 2)
- Timbres fiscaux** en vente dans les bureaux de tabac, au centre des Impôts ou le site internet « service-public.fr »

Carte Nationale d'Identité	Passeport
Uniquement en cas de perte ou vol : 25 €	- Majeurs : 86 € - Mineurs de 15 ans et plus : 42 € - Mineurs de moins de 15 ans : 17 €

- Acte de mariage** (de moins de 3 mois) **ou de décès** pour justifier le nom d'épouse ou de veuvage, si première demande d'apparition.
- Justificatif d'état-civil** : Si 1^{ère} demande / perte ou vol / changement d'état civil / titre d'identité périmé depuis + de 5 ans : fournir un extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois (mairie du lieu de naissance) – **NE PAS PRODUIRE** si votre commune de naissance est reliée à COMEDEC – Pour le vérifier, <https://ants.gouv.fr/Les-solutions/COMEDEC/Villes-adherentes-a-la-dematerialisation>)
- Déclaration de vol ou de perte** (commissariat, gendarmerie) si renouvellement du titre la déclaration de perte est à faire en mairie uniquement.  Dans ce cas l'avis d'imposition ou non-imposition est obligatoirement requis.
- Justificatif de l'autorité parentale à compléter + pièce d'identité des parents** (jugement de divorce - si garde alternée : joindre le justificatif de domicile de chaque parents) + **photocopies**.
- Justificatif de la nationalité française.**

Les Titres d'Identité Français seront conservés maximum 3 mois avant destruction.